



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

SERVICE DES ARTS VISUELS

Aide aux artistes des arts visuels : Subventions de projet

Veuillez suivre les trois étapes suivantes pour soumettre une demande de subvention au Conseil des Arts du Canada :	
1^{re} étape	Veuillez lire les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus de demande et d'évaluation, etc.
2^e étape	Veuillez lire la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si cette rubrique ne répond pas à toutes vos questions ou que vous ne compreniez pas certains aspects du programme ou du processus de demande, visitez le site web du Conseil des Arts du Canada ou communiquez avec l'agent du Service des arts visuels aux coordonnées ci-dessous.
3^e étape	Veuillez remplir toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification , que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

Date limite

Le 1^{er} décembre 2007

Si cette date tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant.

Votre demande, accompagnée de la documentation requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

Michel Gaboury ou Pao Quang Yeh

Service des arts visuels

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5265 ou 5094

Service ATS pour les malentendants : 613-565-5194

Courriels : michel.gaboury@conseildesarts.ca ou paoquang.yeh@conseildesarts.ca

Télécopieur : 613-566-4332

Juillet 2007 / VAG36F 7-07



1^{re} ÉTAPE — LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p>Description du programme</p>	<p>Ce programme offre à des artistes professionnels contribuant de façon importante aux arts visuels contemporains des subventions appuyant des projets de recherche, de création, de perfectionnement professionnel, de production et de développement de carrière. Les projets proposés doivent être importants et faire progresser à long terme la pratique artistique ou le développement de carrière du candidat à un moment clé de sa pratique. Les trois volets des subventions de projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recherche/création : Ce volet sert à appuyer une période de recherche indépendante à un moment clé de la pratique artistique du candidat. La présentation du projet doit démontrer son potentiel à faire progresser la pratique de l'artiste; • production : Ce volet sert à appuyer les coûts de production d'une ou de plusieurs oeuvres lorsque celles-ci sont liées à une présentation publique confirmée, et ce, dans un contexte professionnel. La présentation du projet doit démontrer son potentiel à faire progresser la carrière de l'artiste; • développement de carrière : Ce type de subvention appuie le développement de la carrière de l'artiste par la participation à des activités de perfectionnement professionnel et/ou l'agrandissement de son réseau de partenaires professionnels, composé notamment de critiques, de conservateurs, de marchands d'oeuvres d'art. Ceci peut être combiné à la création d'outils précis tels que des sites web, des portfolios et de petites monographies. L'artiste doit démontrer que son projet aura lieu au cours d'une période cruciale de sa carrière et qu'il contribuera à l'avancement de celle-ci. <p>Les candidats peuvent soumettre une seule demande dans UN des volets précités par date limite.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Critères d'admissibilité généraux</p> <p>Pour présenter une demande à un programme du Conseil des Arts du Canada, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, selon les définitions de Citoyenneté et Immigration Canada. Vous devez également satisfaire à la définition d'un artiste professionnel telle que l'entend le Conseil des Arts du Canada, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un artiste ayant reçu une formation spécialisée dans le domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement); • un artiste reconnu comme tel par ses pairs; • un artiste qui s'engage à consacrer plus de temps à sa pratique artistique si sa situation financière le lui permet. <p>Pour correspondre à la définition d'un artiste professionnel des arts visuels, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir réalisé un corpus d'oeuvres indépendantes; • avoir à votre actif au moins trois présentations publiques de vos oeuvres dans un contexte professionnel, et ce, sur une période de trois ans; • maintenir une pratique professionnelle indépendante depuis au moins trois ans. <p>Les étudiants ne sont pas admissibles.</p> <p>Tous les programmes du Conseil des Arts du Canada s'adressent également aux artistes autochtones et à ceux des diverses communautés culturelles et régionales du Canada.</p>

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p><i>Contexte professionnel</i></p> <p>Les oeuvres des artistes doivent être présentées et exposées publiquement, tant au Canada qu'à l'étranger, dans un organisme professionnel ou dans des lieux où elles sont reconnues par un conservateur professionnel, un galeriste ou un collectif d'artistes professionnels.</p> <p>Au Canada, on entend par organisme professionnel un centre d'exposition, un musée ou un centre d'artistes autogéré qui verse un cachet professionnel aux artistes participants. La condition relative au versement d'un cachet aux artistes ne s'applique ni aux galeries commerciales ni aux lieux de présentation professionnels à l'extérieur du Canada.</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada reconnaît que, pour les artistes des arts visuels contemporains autochtones ainsi que issus de diverses communautés culturelles et, dans certains cas, pour les artistes en régions éloignées, les réseaux de pairs et de lieux d'exposition peuvent faire partie de contextes professionnels parallèles. L'admission des contextes professionnels parallèles sera déterminée à l'aide de l'expertise du personnel du Service des arts visuels en matière de communautés autochtones et des diverses cultures et, si nécessaire, avec des pairs oeuvrant dans le milieu.</p> <p>Critères d'admissibilité particuliers</p> <p><i>Production</i></p> <p>En plus de satisfaire aux critères d'admissibilité généraux, vous devez avoir obtenu confirmation d'au moins une présentation publique dans un contexte professionnel.</p> <p><i>Développement de carrière</i></p> <p>En plus de satisfaire aux critères d'admissibilité généraux, vous devez soumettre un plan de travail détaillé avec vos confirmations d'activités, telles qu'un engagement professionnel, une présentation publique ou une publication.</p> <p>Autres restrictions</p> <p>Les projets éducatifs ainsi que les dépenses en immobilisations et l'achat d'équipement ne sont pas admissibles.</p> <p>Vous ne pouvez soumettre au Conseil des Arts du Canada qu'une demande de subvention aux artistes professionnels d'un programme (ou une date limite d'un programme) par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars). Cependant, le Conseil accepte aussi une demande de subvention de voyage par année.</p> <p>Vous pouvez recevoir du Conseil des Arts du Canada un maximum de deux subventions aux artistes professionnels au cours d'une période de 48 mois.</p> <p>Les subventions ne peuvent servir aux fins de projets déjà réalisés ou de dépenses déjà encourues avant la date limite du programme.</p> <p>Tout le matériel d'appui requis doit être assemblé et soumis en un envoi, accompagné du formulaire de demande rempli. Les demandes qui ne sont pas accompagnées de tout le matériel d'appui requis, y compris le matériel numérique qui ne satisfait pas aux exigences décrites dans le formulaire de demande, seront jugées incomplètes et retirées du concours.</p>
-------------------------------------	--

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Nota : Si vous êtes un artiste professionnel établi qui oeuvre dans plus d'une discipline (p. ex., arts visuels et musique) et qui répond aux critères d'admissibilité à titre d'artiste établi dans chacune des disciplines, vous pouvez soumettre une demande à deux programmes de subventions aux artistes professionnels par année financière. Vous devez toutefois accepter ou refuser la première subvention offerte par le Conseil des Arts du Canada dans les deux semaines qui suivent la date de l'avis de subvention. Si vous acceptez cette première subvention, toute autre demande inscrite au cours de la même année financière sera retirée.</p> <p>Chaque service fixe ses propres critères définissant les artistes établis. Selon le Service des arts visuels, les artistes établis sont à un stade avancé de leur carrière, ont créé un nombre important d'oeuvres indépendantes et leur contribution à leur discipline est reconnue à l'échelle nationale ou internationale à la suite de la présentation publique de leurs oeuvres. Les artistes établis ont au moins 15 ans d'expérience dans l'exposition d'oeuvres dans un contexte professionnel.</p> <p>Le programme comporte un processus d'évaluation par les pairs en deux étapes. Si, après avoir présenté trois demandes consécutives, aucune de vos demandes ne s'est rendue à la deuxième étape de délibérations du comité d'évaluation, vous devez attendre deux ans avant de pouvoir en présenter une nouvelle.</p> <p>Veillez prendre note que le fait de répondre aux critères vous permet de demander une subvention offerte dans le cadre de ce programme, mais ne vous garantit pas que vous l'obtiendrez.</p>
<p>Montant des subventions</p>	<p>Les subventions pour ce volet du programme peuvent atteindre un maximum de 20 000 \$.</p> <p>Les candidats déterminent eux-mêmes le montant qu'ils souhaitent recevoir, en tenant compte de leurs besoins, de la période nécessaire au projet et des lignes directrices pour le budget indiquées sous chaque type de subventions de projet décrits ci-dessous. Les candidats retenus peuvent recevoir moins que le montant demandé.</p> <p>Recherche/création</p> <p>Cette subvention peut être utilisée pour les frais de location de studio et de déplacement pour la période consacrée à la recherche et à la création indépendantes. La participation à des résidences et à des activités de perfectionnement professionnel (ateliers ou formation spécialisée) est également admissible.</p> <p>Les dépenses admissibles comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de subsistance (maximum de 2 000 \$ par mois); • les frais de recherche; • les frais de location d'un studio et les coûts du matériel et de petites pièces d'équipement; • les frais de déplacement liés aux activités prévues dans le projet. <p>Les coûts de subsistance et de recherche doivent représenter la majorité des frais financés par la subvention.</p>

<p>Montant des subventions (suite)</p>	<p>Production</p> <p>Cette subvention vise la production d'une ou de plusieurs oeuvres dont la présentation publique a été confirmée. Les coûts qu'assume habituellement l'organisme responsable de l'exposition ne sont pas admissibles.</p> <p>Les dépenses admissibles comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de production et de location de studio et les coûts des services techniques; • les coûts du matériel et de petites pièces d'équipement; • les frais d'expédition pour les expositions à l'étranger ou dans des organismes canadiens qui ne bénéficient pas de subventions de fonctionnement du Conseil des Arts du Canada; • les frais de déplacement liés à la production des oeuvres; • les honoraires de l'artiste. <p>Les coûts de production doivent représenter la majorité des frais financés par la subvention.</p> <p>Développement de carrière</p> <p>Cette subvention peut être utilisée pour les déplacements et les rencontres, notamment avec des critiques, des conservateurs, des galeristes et des éditeurs, effectués dans le but d'étendre le réseau de partenaires professionnels de l'artiste. Les projets de développement de carrière peuvent être combinés à la création de portfolios, de documentation et de petites monographies, ainsi que des activités promotionnelles et des sites web.</p> <p>Les dépenses admissibles comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de subsistance (maximum de 2 000 \$ par mois); • les coûts de petites pièces d'équipement; • les coûts des services techniques et les frais consacrés au développement de carrière; • les frais d'expédition des oeuvres ou du matériel liés au projet; • les frais de déplacement liés au projet; • les cachets et les honoraires professionnels.
---	--

Évaluation des demandes	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Les demandes seront évaluées par un comité de pairs composé de professionnels chevronnés reconnus par leurs pairs. Les membres du comité seront également sélectionnés de façon à assurer une juste représentation des spécialisations artistiques, des sexes, des deux langues officielles du Canada, des peuples autochtones et de la diversité régionale et culturelle du pays. De nouveaux comités composés de cinq membres sont créés pour chaque concours.</p> <p>L'évaluation sera effectuée en deux étapes. Lors de la première étape et avant de se réunir à Ottawa, les membres du comité de pairs reçoivent les photocopies de toutes les demandes admissibles et en prennent connaissance. Ils évaluent aussi en ligne sur un site web sécurisé du Conseil, le matériel d'appui visuel, en fonction des critères d'évaluation du volet de subvention de projet pertinent (décrits ci-dessous).</p> <p>Les membres du comité se réunissent ensuite à Ottawa afin de procéder à la deuxième étape du processus. Au cours de cette réunion, les membres du comité évaluent le mérite relatif de chacune des demandes et choisissent les candidats qui reçoivent une subvention.</p> <p>Suite à la compétition, il est possible d'obtenir sur demande écrite les noms des membres du comité d'évaluation par les pairs et la liste des récipiendaires.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le principal critère d'évaluation est le mérite artistique des oeuvres antérieures des candidats. Le comité d'évaluation tient compte du contexte précis dans lequel ces derniers évoluent et du contexte national. L'impact potentiel de la subvention sur la pratique artistique et sur le développement de leur carrière est aussi évalué.</p> <p>Les critères pondérés pour chacun des volets du programme sont les suivants :</p> <p><i>Recherche/création</i></p> <p>60 % – mérite artistique des oeuvres antérieures du candidat;</p> <p>40 % – mérite du programme de recherche ou de création proposé ainsi que son potentiel à contribuer à l'avancement de la pratique artistique du candidat.</p> <p><i>Production</i></p> <p>60 % – mérite artistique des oeuvres antérieures du candidat;</p> <p>20 % – mérite artistique du projet proposé;</p> <p>20 % – potentiel de la présentation en regard de la diffusion des oeuvres de l'artiste.</p> <p><i>Développement de carrière</i></p> <p>60 % – mérite artistique des oeuvres antérieures du candidat;</p> <p>40 % – mérite artistique du projet et son potentiel à contribuer à l'avancement de la carrière de l'artiste.</p>
--------------------------------	---

Réponses aux questions les plus fréquemment posées à propos de ce programme

Question n° 1 – Que signifie « moment clé » ?

Un moment clé pourrait être défini comme étant une période où se produit un virage ou une évolution dans la pratique ou les activités de carrière d'un artiste. Par exemple :

Recherche/création : Temps pour entreprendre des recherches, explorer de nouveaux concepts, techniques, matériaux et processus, ou s'ouvrir à ceux-ci.

Production : Réalisation d'oeuvres en vue d'une présentation publique dans un contexte professionnel qui marquera une progression en matière de reconnaissance ou de réception par la critique, ainsi que la diffusion du travail.

Développement de carrière : Moment où il est opportun d'axer ses efforts sur la carrière professionnelle, afin de tirer pleinement avantage d'un intérêt accru par vos oeuvres. Il s'agit d'une période de reconnaissance professionnelle accrue ou potentielle de votre travail, au delà de celle que vous avez déjà obtenue. Peut faire référence au développement de la diffusion au plan géographique, du soutien organisationnel et de la reconnaissance par la critique.

Question n° 2 – Comme artiste en début de carrière, comment puis-je faire concurrence aux artistes établis ? OU Je suis un artiste établi, comment puis-je faire concurrence à des artistes en début de carrière ainsi qu'aux nouvelles pratiques ?

La chose la plus importante à garder en tête pour tous, c'est *le mérite artistique* et *l'impact potentiel* de votre projet. C'est ce que vous devez définir et communiquer au comité d'évaluation par les pairs, quelle que soit l'étape où vous en êtes dans votre pratique.

Pour s'assurer que des subventions appuieront des artistes à différentes étapes de leur carrière, le Service des arts visuels suivra de près la proportion des subventions octroyées à chacune de ces étapes.

Question n° 3 – Combien de subventions sont généralement accordées par l'entremise de ce volet du programme?

Environ **160 subventions** seront accordées chaque année par l'entremise de ce volet du programme.

Question n° 4 – Puis-je obtenir des commentaires sur ma demande?

Les observations sur les aspects techniques de votre demande (p. ex., clarté des images et du texte) figureront dans la lettre de résultats et ne seront fournies que si on le juge nécessaire. Le Conseil des Arts du Canada ne transmet pas d'autres commentaires ni par téléphone ni par courrier électronique.

2^e ÉTAPE – RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Puis-je soumettre de la documentation d'appui additionnelle?

Non. Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. En effet, les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention. Cette méthode permet de garantir que tous les candidats sont évalués sur une base uniforme.

Comment saurai-je que le Conseil des Arts a bien reçu ma demande?

Le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste peu après avoir reçu votre demande.

Mes renseignements personnels seront-ils protégés?

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège votre vie privée et les renseignements personnels qui vous concernent, et vous donne le droit d'accéder à ces renseignements, lesquels sont conservés dans les fichiers de renseignements personnels CDA PPU 115 ou 130. Toute autre information peut être accessible aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Dans le cadre de ce programme, le Conseil des Arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance et votre sexe. Ces statistiques lui servent à planifier et à évaluer ses programmes ainsi qu'à réaliser des études. Les renseignements personnels, que vous fournissez de façon volontaire sur le formulaire, sont protégés aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Veillez prendre note qu'à titre confidentiel et pour des raisons de planification de programmes et d'évaluation des demandes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.

Quand et comment obtiendrai-je une réponse à ma demande?

Vous serez avisé des résultats du concours par lettre, environ **cinq mois** après la date limite du concours. Veuillez prendre note que pour des raisons de protection des renseignements personnels, le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.

Puis-je savoir qui a obtenu une subvention et qui faisait partie du comité d'évaluation par les pairs?

Oui. Vous pouvez consulter la Liste interrogeable de subventions, une base de données des récipiendaires de subventions, au www.conseildesarts.ca/subventions/recipients-fr. Vous pouvez également demander la liste des évaluateurs en faisant parvenir par écrit une demande à cet effet au Conseil des Arts.



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Aide aux artistes des arts visuels : Subventions de projet

LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

PROTÈGE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SUR CETTE PAGE.

Ces renseignements seront conservés dans le fichier de renseignements personnels CDA PPU 115. Veuillez prendre note que les renseignements fournis sur cette page ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

Nom du candidat (nom légal complet) : M^{me} M.

Nom de famille

Premier et second prénoms

Adresse permanente :

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Rue et numéro d'appartement/de pièce

Rue et numéro d'appartement/de pièce

Ville Province ou territoire Code postal

Ville Province ou territoire Code postal

(____) (____) (____)

(____) (____) (____)

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

(____)

(____)

Télécopieur

Courriel

Télécopieur

Courriel

Combien d'années avez-vous consacrées à la pratique de votre art jusqu'à présent (cochez la case appropriée) :

De 3 à 7 ans De 8 à 14 ans Plus de 15 ans

Le Conseil des Arts du Canada appuie les arts autochtones et ceux de diverses cultures du Canada. Pour cette raison, nous désirons recueillir des renseignements qui nous permettront de mesurer l'ampleur du soutien aux artistes autochtones et de cultures diverses.

Ces renseignements ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront donc pas transmis aux membres des comités de pairs. Ils seront utilisés SEULEMENT pour nos besoins administratifs et de données statistiques.

Vos réponses aux questions de cette partie sont facultatives.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (Seul le candidat principal devrait répondre.)

Sexe : Homme Femme

Année de naissance : _____

Êtes-vous un Autochtone du Canada?

Oui. Veuillez indiquer de quel groupe : _____ Non

Vous identifiez-vous comme une minorité visible?

Oui. Veuillez indiquer de quel groupe : _____ Non

Quelle communauté, quelle province ou quel territoire considérez-vous comme votre lieu de résidence?

_____ (Cela peut différer de votre résidence actuelle.)

RENSEIGNEMENTS SUR LA LANGUE (Seul le candidat principal devrait répondre.)

Quelle est votre langue préférée pour communiquer? Français Anglais

Si l'une des langues officielles du Canada est votre langue maternelle, veuillez indiquer laquelle.

Français Anglais

Parlez-vous ou comprenez-vous une langue autochtone? Si oui, veuillez indiquer laquelle : _____

Veuillez indiquer si vous parlez, lisez et/ou comprenez les langues mentionnées ci-dessous :

Français : Parlé Lu Compris

Anglais : Parlé Lu Compris

Parlez-vous ou comprenez-vous une autre langue? Si oui, veuillez indiquer laquelle :

Parlé Lu Compris



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Aide aux artistes des arts visuels : Subventions de projet

Veillez prendre note des directives suivantes :

- Lisez attentivement les lignes directrices avant de remplir le formulaire.
- Le Conseil des Arts du Canada exige un formulaire par demande, dactylographié, imprimé ou écrit en lettres moulées à l'encre noire pour en faciliter la reproduction.
- Votre formulaire de demande rempli ne doit être ni relié, ni inséré dans des couvertures plastiques, ni broché.
- Le Conseil des Arts du Canada n'accepte pas de formulaires transmis par télécopieur ou par courrier électronique.
- Votre formulaire doit être complet à défaut de quoi votre demande sera jugée inadmissible.
- Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité de pairs chargé d'étudier les demandes.

SERVICE DES ARTS VISUELS, CONSEIL DES ARTS DU CANADA, 350, RUE ALBERT, C. P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanent)

Province ou territoire

PARTIE A2 – DÉCLARATION

Autorisez-vous le Conseil des Arts du Canada à inscrire votre nom et votre adresse sur sa liste d'envoi?
(Cette information ne servira qu'aux fins administratives du Conseil.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil en français en anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, selon les définitions de Citoyenneté et Immigration Canada.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait.
- Je sais que je ne peux faire qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels (à l'exception des subventions de voyage) par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).
- J'ai déjà envoyé les rapports finaux qui devraient être soumis pour toute subvention reçue du Conseil des Arts du Canada. Je comprends que ma demande sera jugée inadmissible si je n'ai pas remis tous les rapports voulus.
- J'accepte les conditions du programme et la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices. Je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature

Date

UNE SIGNATURE ORIGINALE EST REQUISE.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE B – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE ET CHAMP DE SPÉCIALISATION

Les cinq points suivants doivent être complétés.

1) **Type de subvention sollicitée :** Recherche/création Production Développement de carrière

2) **Montant demandé de ce programme :** _____ \$ (maximum de 20 000 \$, arrondi à la centaine près)
Les candidats déterminent eux-mêmes le montant qu'ils souhaitent recevoir, en tenant compte de leurs besoins, de la période nécessaire au projet et des lignes directrices pour le budget indiquées sous chaque types de subventions de projet décrits dans les lignes directrices. Les candidats retenus peuvent recevoir moins que le montant demandé.

3) **Période visée par la subvention :** Du _____ au _____
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

4) **Objet de la subvention** (résumer en 15 mots ou moins) :

5) **Veillez indiquer votre champ de spécialisation ou votre médium (p. ex., peinture, photographie, installation, etc.) :**

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE C – DESCRIPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Veillez décrire en **750 mots ou moins** (à simple interligne) votre projet sur une feuille séparée de papier blanc de 8 ½ x 11 po imprimées d'un seul côté. Veillez suivre les directives ci-dessous.

Recherche/création

Consacrez au moins un paragraphe à chaque élément suivant :

- votre pratique artistique (oeuvres antérieures et actuelles);
- le programme de travail que vous comptez entreprendre si vous recevez une subvention;
- la pertinence du programme de travail proposé et son potentiel à contribuer à l'avancement de la pratique de votre art;
- la tradition esthétique ou culturelle dans laquelle s'inscrit votre travail (facultatif);
- inscrire à la fin le nombre total des mots contenus dans votre texte.

Production

Consacrez au moins un paragraphe à chaque élément suivant :

- votre pratique artistique (oeuvres antérieures et actuelles);
- le programme de travail que vous comptez entreprendre si vous recevez une subvention;
- l'importance de l'exposition pour la diffusion de vos oeuvres;
- l'importance de vos nouvelles oeuvres pour l'avancement de votre carrière
- la tradition esthétique ou culturelle dans laquelle s'inscrit votre travail (facultatif);
- inscrire à la fin le nombre total des mots contenus dans votre texte.

Développement de carrière

Consacrez au moins un paragraphe à chaque élément suivant :

- votre pratique artistique (oeuvres antérieures et actuelles);
- le programme de travail que vous comptez entreprendre si vous recevez une subvention;
- l'importance des activités clés pour le développement de votre carrière;
- un plan détaillé qui décrit l'horaire des activités, des réunions, des personnes clés, etc.
- la tradition esthétique ou culturelle dans laquelle s'inscrit votre travail (facultatif);
- inscrire à la fin le nombre total des mots contenus dans votre texte.

La partie de la description du programme de travail qui dépasse 750 mots ne sera pas soumise au comité d'évaluation par les pairs.

PARTIE D – INFORMATION FINANCIÈRE

Complétez le budget de votre projet en utilisant **un** des formats présentés aux pages 3 à 5 du présent formulaire. Veillez compléter la section du budget qui s'applique à votre projet. Précisez les types de dépenses auxquels vous appliquerez la subvention, et le montant total que vous sollicitez. Veillez arrondir le montant total de votre demande au millier de dollars le plus près. Le budget doit inclure toutes les sources de revenus et les dépenses associées au projet. Assurez-vous que votre budget reflète bien le programme de travail que vous souhaitez mener à bien.

Veillez laisser en blanc les champs qui ne s'appliquent pas à votre projet. Vous devez remplir la colonne intitulée « **Budget initial** ». Si votre demande est retenue, vous pourriez avoir à remplir la colonne « **Budget révisé** » avant de recevoir la subvention. Une fois le projet terminé, vous devrez remplir la colonne « **Budget final** » et la retourner avec votre rapport final au Conseil des Arts. Pour cette raison, nous vous suggérons de garder une copie de la page d'information financière.

Ne soumettez pas de budgets détaillés distincts, car ils ne seront pas remis au comité d'évaluation par les pairs. Si vous désirez fournir des renseignements supplémentaires sur le budget, veuillez utiliser l'espace prévu à la fin des pages du budget.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D – INFORMATION FINANCIÈRE (suite)				
RECHERCHE/CRÉATION				
Les coûts de subsistance et de recherche doivent représenter la majorité des frais financés par la subvention.	Budget initial (estimation)	Budget révisé (si demande retenue)	Budget final (pour le rapport final)	
Dépenses				
Frais de subsistance pour _____ mois à _____ \$ par mois (maximum de 2 000 \$ par mois)	\$	\$	\$	
Frais de recherche comme suit :				
Coûts liés à la résidence de l'artiste	\$	\$	\$	
Frais de perfectionnement professionnel, y compris la formation (précisez)	\$	\$	\$	
Location de studio et petites pièces d'équipement (coûts liés au projet)	\$	\$	\$	
Services techniques et autres frais connexes	\$	\$	\$	
Autres (précisez)	\$	\$	\$	
Frais de transport	\$	\$	\$	
Coûts du matériel	\$	\$	\$	
Total des dépenses	\$	\$	\$	
Recettes				
Confirmées À confirmer				
Province ou territoire (précisez) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	\$	\$	\$	
Municipalité ou région (précisez) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	\$	\$	\$	
Dons en nature (précisez) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	\$	\$	\$	
Autres (précisez) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	\$	\$	\$	
Montant demandé au Conseil des Arts du Canada	\$	\$	\$	
Total des recettes	\$	\$	\$	
Notes sur le budget :				
Assurez-vous que les dépenses sont égales aux revenus.				

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D – INFORMATION FINANCIÈRE (suite)			
PRODUCTION Les coûts de production doivent représenter la majorité des frais financés par la subvention.	Budget initial (estimation)	Budget révisé (si demande retenue)	Budget final (pour le rapport final)
Dépenses			
Coûts de production comme suit :			
Location de studio et petites pièces d'équipement (coûts liés au projet)	\$	\$	\$
Coûts du matériel	\$	\$	\$
Services techniques et autres frais connexes	\$	\$	\$
Frais d'expédition des oeuvres ou du matériel (liés au projet)	\$	\$	\$
Salaires et cachets d'autres professionnels (précisez)	\$	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$	\$
Frais de déplacement	\$	\$	\$
Honoraires du candidat	\$	\$	\$
Total des dépenses	\$	\$	\$
Recettes			
	Confirmées	À confirmer	
Province ou territoire (précisez) <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		\$
Municipalité ou région (précisez) <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		\$
Dons en nature (précisez) <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		\$
Autres (précisez) <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		\$
Montant demandé au Conseil des Arts du Canada	\$	\$	\$
Total des recettes	\$	\$	\$
<p>Notes sur le budget :</p> <p>Assurez-vous que les dépenses sont égales aux revenus.</p>			

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D – INFORMATION FINANCIÈRE (suite)					
DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE		Budget initial (estimation)	Budget révisé (si demande retenue)	Budget final (pour le rapport final)	
Dépenses					
Frais de subsistance pour _____ mois à _____ \$ par mois (maximum de 2 000 \$ par mois)		\$	\$	\$	
Frais de déplacement		\$	\$	\$	
Coûts d'élaboration du portfolio (précisez)		\$	\$	\$	
Coûts de promotion, y compris les coûts de création de sites web (précisez)		\$	\$	\$	
Services techniques et autres frais connexes		\$	\$	\$	
Frais d'expédition des oeuvres ou du matériel (liés au projet)		\$	\$	\$	
Salaires et honoraires d'autres professionnels (précisez)		\$	\$	\$	
Petites pièces d'équipement (coûts liés au projet)		\$	\$	\$	
Autres (précisez)		\$	\$	\$	
Total des dépenses		\$	\$	\$	
Recettes					
		Confirmées À confirmer			
Province ou territoire (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$	\$	\$
Municipalité ou région (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$	\$	\$
Dons en nature (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$	\$	\$
Collectes de fonds (sociétés, particuliers, fondations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$	\$	\$
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$	\$	\$
Montant demandé au Conseil des Arts du Canada			\$	\$	\$
Total des recettes			\$	\$	\$
<p>Note sur le budget :</p> <p>Assurez-vous que les dépenses sont égales aux revenus.</p>					

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE E1 – DOCUMENTATION D'APPUI

Curriculum vitae

Veillez joindre un curriculum vitae à jour d'un maximum de trois pages, qui contient les renseignements suivants :

- votre formation professionnelle (études, mentors, ateliers, etc.);
- les expositions ou présentations publiques auxquelles vous avez pris part (en indiquant notamment les dates, titres, noms et lieux, et en précisant s'il s'agit d'expositions individuelles ou de groupes);
- collections : publique, civile ou privée;
- une bibliographie des critiques publiées sur votre travail;
- les prix, distinctions et autres subventions que vous avez reçus;
- les autres activités liées à votre pratique.

Quinze images numériques sur un CD-ROM ou DVD-ROM (les diapositives ne sont plus acceptées)

- les images doivent être formatées selon les "Directives pour soumettre du matériel d'appui numérique" (p. 7)
- veuillez numérotez vos oeuvres chronologiquement, c.-à-d. des plus anciennes aux plus récentes
- une des images peut présenter une vue d'ensemble d'une exposition ou d'une installation, ceci pour donner une idée des dimensions de l'oeuvre exposée par rapport à l'espace l'entourant (s'il y a lieu)
- pour les oeuvres qui ne se prêtent pas à des images numériques fixes, veuillez soumettre une compilation vidéo de 10 minutes au plus, sur CD-ROM, DVD-ROM ou vidéocassette
- pour les oeuvres qui doivent être documentées à la fois sous la forme d'images fixes et en format vidéo, vous pouvez soumettre 10 images numériques et ajouter un fichier vidéo de cinq minutes

Partie E2 – Description détaillée du matériel d'appui numérique (p. 8)

Veillez fournir les renseignements demandés selon les instructions données.

Matériel d'appui supplémentaire requis pour :

- **Recherche/création** (pour résidences seulement) : Lettre de confirmation et profil de l'organisme d'accueil (résidences seulement)
- **Production** en vue d'une exposition : Lettre de confirmation de l'exposition ou d'une présentation publique
- **Développement de la carrière** : Une lettre de confirmation de l'exposition, de la publication, ou d'un engagement professionnel lié à votre programme de travail

- Si votre demande est retenue, vous devez nous faire parvenir une preuve de l'obtention d'un congé sabbatique ou d'un autre type de congé professionnel non rémunéré si vous travaillez à plein temps et si vous sollicitez les frais de subsistance.

À noter : Tout le matériel d'appui requis doit être assemblé en un envoi, accompagné du formulaire de demande rempli. Les demandes qui ne sont pas accompagnées de tout le matériel d'appui requis seront jugées incomplètes et retirées du concours.

Aucun document d'appui excédentaire ne sera accepté ni présenté au comité d'évaluation.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE E1 – DOCUMENTATION D'APPUI (suite)

Directives pour soumettre du matériel d'appui numérique au Service des arts visuels

AVIS IMPORTANT : Les demandes comportant du matériel d'appui numérique qui ne satisfait pas aux exigences ci-dessous seront jugées incomplètes et donc retirées du concours.

À faire

- Présentez des fichiers compatibles avec PC seulement.
- Utilisez des fichiers en format .jpg seulement.
- Soumettez des images d'une résolution de 72 ppp seulement.
- Soumettez des images n'excédant pas 1 024 x 768 pixels (hauteur d'au plus 768 pixels).
- Soumettez des fichiers n'excédant pas 1 Mo.
- Soumettez des fichiers de mode couleur RVB, sRVB ou gamme de gris seulement (le mode couleur CMJN n'est pas accepté).
- Inscrivez un numéro, vos initiales, l'année et le titre de l'oeuvre pour chaque fichier (image).
- Numérotez les neuf premières images en les faisant précéder d'un zéro (p. ex., **01**initialesannéetitre.jpg, **02**initialesannéetitre.jpg... **15**initialesannéetitre.jpg) afin de vous assurer qu'elles seront présentées dans le bon ordre, selon votre liste d'images.
- N'incluez aucun symbole, caractère spécial, point, guillemet ou espace (#/" " & | ...) dans le nom des fichiers.
- Sauvegardez les images directement sur CD-ROM ou DVD sans créer de dossier.
- Indiquez clairement votre nom sur tous les CD-ROM et les DVD que vous soumettez.

Si vous soumettez un fichier vidéo :

- Le fichier doit pouvoir être visionné au moyen de l'un des plugiciels suivants : QuickTime, RealPlayer, Shockwave, Windows Media Player ou Flash.

À ne pas faire

- ne pas envoyer de diapositives;
- de fichiers Mac qui ne sont pas entièrement compatibles avec les PC;
- de présentations, quelle que soit leur forme (de style PowerPoint);
- de fichiers compressés (au moyen de WinZip ou de Stuffit, par exemple);
- d'hyperliens menant à des sites Internet joints à vos images;
- de matériel nécessitant le téléchargement ou l'installation d'un logiciel, d'un plugiciel, d'une extension ou d'autres programmes exécutables;
- de fichiers par courriel;
- une autre composante de votre demande par voie électronique sur CD-ROM ou DVD.

Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien. C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne au Conseil des Arts du Canada intacte et dans un format approprié.

L'un des logiciels suivant peut vous aider à formater vos images : Adobe® Photoshop®, Adobe® Illustrator®, Microsoft® Photo Editor, Microsoft® Paint, CorelDRAW®, Corel® PHOTO-PAINT® et Jasc® Paint™ Shop Pro®.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE E2 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D’APPUI NUMÉRIQUE

Le Service des arts visuels n’accepte plus de diapositives.

Si vous devez fournir une description plus détaillée, veuillez inclure ces renseignements supplémentaires sur **une** feuille séparée.

N°	Titre	Date	Médium	Dimensions de l'oeuvre
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

BANDE VIDÉO (s’il y a lieu)

N°	Titre	Année	Durée	Format

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE F – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez joindre à votre demande les renseignements suivants dans l'ordre présenté.

- Page couverture du formulaire de demande : Identification et déclaration
- Partie A – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie B – Description de la subvention demandée et champ de spécialisation
- Partie C – Description du programme de travail (Portée de l'activité)
- Partie D – Information financière

Partie E1 – Documentation d'appui incluant :

- Joignez un curriculum vitae (trois pages maximum)
- Soumettez un maximum de 15 images fixes numériques **OU**
- Présentez un DVD ou une bande vidéo incluant une compilation de 10 minutes au maximum (s'il y a lieu)
- Partie E2 – Description détaillée du matériel d'appui numérique**

Documents d'appui supplémentaires pour le volet *Recherche/création* (pour les résidences seulement)

- Joignez une lettre de confirmation de la résidence
- Joignez un profil de l'organisme d'accueil / résidence

Documents d'appui supplémentaires pour le volet *Production* en vue d'une présentation publique confirmée

- Joignez une lettre de confirmation de l'exposition ou d'une présentation publique

Documents d'appui supplémentaires pour le volet *Développement de carrière*

- Joignez une lettre de confirmation de l'exposition, de la publication ou d'un engagement professionnel lié à votre programme de travail

- Si votre demande est retenue, vous devez nous faire parvenir une preuve de l'obtention d'un congé sabbatique ou d'un autre type de congé professionnel non rémunéré si vous travaillez à plein temps et si vous demandez des frais de subsistance.

REMARQUE : Les demandes seront jugées incomplètes et retirées du concours si elles ne sont pas accompagnées de tout le matériel requis tel que demandé dans le formulaire ou s'il y a de la documentation non demandée.

N'oubliez pas :

- de conserver une photocopie de votre formulaire dûment rempli;
- d'envoyer votre demande au plus tard à la date limite;
- de nous faire parvenir tous les rapports finaux qui sont dûs.